

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre, à vingt et une heures, le conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept novembre deux mille dix, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de :

- Ø Monsieur Patrice CALMÉJANE, Maire, jusqu'au point n° 2 (création du conseil pour les droits et devoirs des familles de la commune de Villemomble),
- Ø puis de Monsieur ACQUAVIVA, Adjoint au Maire, à partir du point n° 3 (fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2011),
- Ø puis de Monsieur Patrice CALMÉJANE, Maire, pour le dernier point (motion du conseil municipal sur le prolongement de la ligne E du RER).

Présents : M. CALMÉJANE Patrice, Maire (jusqu'à 21 h 30, soit jusqu'au point n° 2 - Création du conseil pour les droits et devoirs des familles de la commune de Villemomble - inclus, puis à 22 h 10 à partir du point n° 15 - Motion du Conseil Municipal portant sur le projet « Arc Express »), MM. ACQUAVIVA François, MAGE Pierre-Etienne, Mme HERNU-LEMOINE Corinne, M. LEVY Jean-Paul, Mme LE DUVÉHAT Pascale, M. LONGVERT Claude, Mme LECOEUR Anne, M. DESCHAMPS Guy, Mme BARRAUD Amélie, Adjoint au Maire, M. DELOBELLE Jacques, Mmes POLONI Françoise, ROUSVAL Eliane, TROTIN Chantal, SERONDE Françoise, M. GARNIER René, Mmes BERGOUGNIOU Françoise, MERLIN Brigitte, MARTIGNON Mauricette, Mme HECK Isabelle, MM. BLUTEAU Jean-Michel, ZARLOWSKI Serge, Mme PELAEZ-DIAZ Sandrine, MM. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, CAPDEVILLE Gaëtan (à partir de 21 h 45, soit à partir du point n° 7 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - année 2009), BIYOUKAR Lahoussaine, Mme GAZET Marie-Françoise, M. DAYDIE Marc, Mme POCHON Elisabeth, MM. BENAYOUN Rémy, STEINFELD Jean-Alain (à partir de 21 h 50, soit à partir du point n° 13 - Approbation du règlement relatif au compte épargne temps - inclus), SOUBEYRE Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

Absents, représentés : Mme DESCHAMPS Danièle, Adjointe au Maire, par M. le Maire (jusqu'à 21 h 30, soit jusqu'au point n° 2 - Création du conseil pour les droits et devoirs des familles de la commune de Villemomble - inclus, puis à 22 h 10 à partir du point n° 15 - Motion du Conseil Municipal portant sur le projet « Arc express »), M. LEGRAND Jean-Michel, Conseiller Municipal, par M. ACQUAVIVA, M. CAPDEVILLE Gaëtan, Conseiller Municipal, par Mme HECK (jusqu'au point n° 6 - Approbation d'une procédure de délégation de service public sous la forme simplifiée pour le contrôle de la conformité des rejets et raccordements sur les réseaux publics d'assainissement des installations privées des particuliers et approbation du dossier de consultation des entreprises - inclus), M. STEINFELD Jean-Alain, Conseiller Municipal, par Mme POCHON (jusqu'au point n° 12 - Création d'emplois - inclus).

Absents : M. le Maire (à partir du point n° 3 - Fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 - et jusqu'au point n° 14 - Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour les opérations de recensement rénové de la population en 2011 - inclus), Mme DESCHAMPS Danièle (à partir du point n° 3 - Fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 - et jusqu'au point n° 14 - Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour les opérations de recensement rénové de la population en 2011 - inclus), Mme BONNET-POTTEAU Nathalie, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : M. BIYOUKAR.

Les conseillers présents, au nombre de trente-deux, représentant la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N° 15 OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR LE PROJET « ARC EXPRESS »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le débat public sur le métro de rocade « Arc Express »,

VU la loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement codifiée au Code de l'Environnement et instaurant la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),

CONSIDÉRANT que dans le cadre du schéma directeur de la Région Ile-de-France, un projet « Arc Express » a été inscrit, celui-ci ayant pour objectif de favoriser les liaisons de banlieue à banlieue,

CONSIDÉRANT que la commune de Villemomble est concernée par le tracé de ce projet de métro automatique de rocade qui a vocation à former une boucle tout autour de Paris et dont l'arc Est doit traverser le département de la Seine-Saint-Denis,

CONSIDÉRANT l'intérêt à développer les transports en commun de banlieue à banlieue qui représentent aujourd'hui 70 % des déplacements motorisés,

CONSIDÉRANT qu'en Ile-de-France, 23 % des déplacements en petite couronne et 10 % des déplacements en grande couronne s'effectuent en transport en commun,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DELIBERE

à l'unanimité,

ADOPTÉ la présente motion en vue d'adhérer à l'idée de l'implantation d'un mode de transport en commun formant une boucle tout autour de Paris en passant par Villemomble, en plus des projets proposés dans le cadre du Grand Paris.

Le Conseil Municipal souhaite toutefois qu'à Villemomble, ce mode de transport puisse passer par la ligne ferroviaire de grande ceinture qui existe déjà.

De manière commune et sans concurrence avec le fret dont la circulation privilégiée reste nocturne, le Conseil Municipal souhaite plus précisément que ce mode de transport puisse circuler sur les sillons de la ligne de grande ceinture, ou sur des voies complémentaires à créer.

Il demande l'étude de l'aménagement de points d'arrêts, prioritairement à l'ouest dans le quartier des Marnaudes, et/ou subsidiairement en centre ville et/ou à l'est dans le quartier Bénoni-Eustache, tels qu'ils étaient prévus lors de l'établissement de la ligne ferroviaire en 1935.



Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,
le Maire,

Patrice CALMÉJANE

accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300779-20101125-del_25112010_15-DE

certifié exécutoire (L2131-1 du

reçu en Préfecture le : 02/12/2010
affiché le : 30/11/2010

Villemomble, le 02/12/2010
Le Maire, Patrice CALMEJANE